



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 19 NOVEMBRE 2018 -

DÉCISION N° 18 - 11 - 089

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 31 octobre 2018 s'est réuni le lundi 19 novembre 2018 à partir de 10 heures 30 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne Darfeuille (Vice-présidente)
- Georges Dru (Vice-président)
- Claude Giraud (Vice-président)

Excusé :

- Claude Liogier (membre du bureau)

Décision 5 : L'attribution du marché relatif à la fourniture de matériels de sport pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

La présente consultation concerne la fourniture de matériels de sport pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le présent marché a été lancé selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1, 66, 67 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Il a fait l'objet d'une publicité sur les sites du JOUE, du BOAMP, sur le site du SDIS de la Loire, sur la plateforme de dématérialisation « www.achatpublic.com » et sur les journaux locaux le Progrès et l'Essor.

Les prestations donneront lieu à un accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum, en application de l'article 78 - I alinéa 3 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, est décomposé en 2 lots définis comme suit :

- **Lot n° 1** : Gros matériel de musculation et de cardio-training
- **Lot n° 2** : Parcours sportif sapeurs-pompiers

Conformément au règlement de la consultation, le marché sera attribué au regard des critères suivants :

1. **Prix** (pondération : 30)
2. **Valeur technique** (pondération : 40)
3. **Service après-vente** (pondération : 15)
4. **Garantie** (pondération : 15)

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 19 novembre 2018 afin d'étudier ce dossier à partir du rapport d'analyse fourni par les services techniques.

**Vu le rapport présenté par le Président,
Le bureau prend la décision suivante :**

Article 1 :

Le bureau du conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 19 novembre 2018, concernant l'attribution du Lot n° 1 *Gros matériel de musculation et de cardio-training* du marché relatif à la fourniture de matériels de sport pour le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire à la société **BODYTONICFORM** - sise 12 rue Sainte Olive – BP 343 – 38 509 VOIRON Cedex.

Article 2 :

En l'absence d'offre reçue pour le lot n° 2 *Parcours sportif sapeurs-pompiers*, ce dernier est déclaré infructueux.

Article 3 :

Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du conseil d'administration
du Service départemental d'incendie et de secours
de la Loire



Georges ZIEGLER